

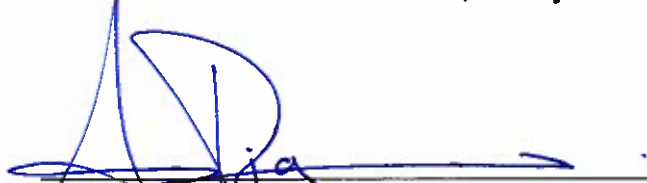
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EDMOND-LES-PLAINES**

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ aux citoyens de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, par le soussigné, Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité;

QUE le règlement No 281-2023 adopté par le conseil Municipal lors de la séance ordinaire du 4 avril 2023, ayant pour objet de régir la démolition d'immeubles ainsi que les procédures applicables pour déposer une demande de démolition, est en vigueur depuis le 17 mai 2023, jour de l'émission du certificat de conformité No 92050-16-2023 par la municipalité régionale de comté Maria-Chapdelaine.

Donné à Saint-Edmond-les-Plaines, ce 17^e jour du mois de mai 2023.

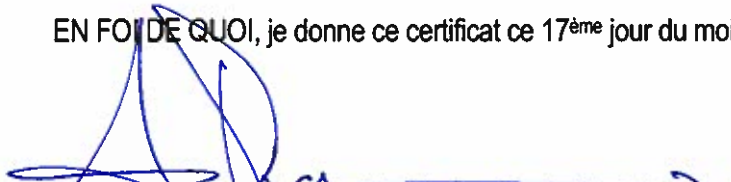


Alexandre Pigeon
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que l'avis public ci-dessus a été affiché aux endroits désignés par le Conseil le mercredi, 17 mai 2023.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17^{ème} jour du mois de mai 2023



Alexandre Pigeon
Directeur général et greffier-trésorier